



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des relations avec les citoyens**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2024

**Dépôt l'Assemblée nationale :**  
**n° 1504-20240411**

---

**2024**

## TABLE DES MATIÈRES

|  |   |
|--|---|
| SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024 ..... | 1 |
| REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....          | 1 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE .....                  | 1 |
| REMARQUES FINALES .....                | 3 |

### ANNEXE

#### I. Amendements non adoptés

Séance du mercredi 10 avril 2024

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État (Ordre de l'Assemblée le 20 février 2024)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Lecours (Les Plaines), présidente

M<sup>me</sup> Blais (Abitibi-Ouest)

M<sup>me</sup> Gendron (Châteauguay)

M<sup>me</sup> Lecours (Lotbinière-Frontenac)

M. Morin (Acadie) en remplacement de M<sup>me</sup> Prass (D'Arcy-McGee)

M<sup>me</sup> Picard (Soulanges)

M. Roberge (Chambly), ministre responsable de la Laïcité

M<sup>me</sup> Schmaltz (Vimont)

M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)

M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) en remplacement de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne)

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 28, M<sup>me</sup> Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Roberge (Chambly), M. Morin (Acadie) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) font des remarques préliminaires.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 0.1 : M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) propose l'amendement coté Am a (annexe I).

Un débat s'engage.

À 11 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 1.

Contre : M<sup>me</sup> Blais (Abitibi-Ouest), M<sup>me</sup> Gendron (Châteauguay), M<sup>me</sup> Lecours (Lotbinière-Frontenac), M<sup>me</sup> Picard (Soulanges), M. Roberge (Chambly), M<sup>me</sup> Schmaltz (Vimont) et M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) - 7.

Abstention : M<sup>me</sup> Lecours (Les Plaines) et M. Morin (Acadie) - 2.

L'amendement est rejeté.

Article 1 : Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M<sup>me</sup> Blais (Abitibi-Ouest), M<sup>me</sup> Gendron (Châteauguay), M<sup>me</sup> Lecours (Lotbinière Frontenac), M<sup>me</sup> Picard (Soulanges), M. Roberge (Chambly), M<sup>me</sup> Schmaltz (Vimont) et M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) - 7.

Contre : M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 1.

Abstention : M<sup>me</sup> Lecours (Les Plaines) et M. Morin (Acadie) - 2.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

M<sup>me</sup> Lecours (Les Plaines) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun), M. Morin (Acadie) et M. Roberge (Chambly) font des remarques finales.

À 12 h 16, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au vendredi 12 avril 2024, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Ann-Philippe Cormier

\_\_\_\_\_  
Lucie Lecours

APC/ag

Québec, le 10 avril 2024

## **ANNEXE I**

### **Amendements non adoptés**

Am a

Art 0.1

*Projet de loi n°52*

**LOI PERMETTANT AU PARLEMENT DU QUÉBEC DE PRÉSERVER  
LE PRINCIPE DE LA SOUVERAINETÉ PARLEMENTAIRE À  
L'ÉGARD DE LA LOI SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT**

Amendement - QS

Insérer, avant l'article 1 du projet de loi, le suivant :

**0.1** L'article 33 de la Loi sur la laïcité de l'État (chapitre L-0.3) est abrogé.

Rejeté  
apc